

Annexe 1 à l'article 2 OPPEX

(Etat 01.01.2023)

Art. A1-1 Glossaire

Terme	Définition
aide à la conduite	Ensemble des moyens et des processus permettant à la direction générale d'intervention ou à l'organe de conduite d'assurer la conduite.
alarme	Communication délivrée aux autorités compétentes pour leur permettre de se mettre en action en fonction d'un phénomène avéré, ainsi qu'à la population pour leur transmettre les consignes de comportement appropriées.
alerte	Communication délivrée le plus tôt possible aux autorités compétentes pour attirer leur attention sur un danger afin de s'y préparer.
analyse des dangers	Identification et description systématiques des types de dangers. EXP: les dangers sont identifiés sur la base de la liste des dangers et décrits à l'aide de scénarios.
analyse des risques	Recensement et description systématiques des risques dans un système donné dans le but d'apprécier et de représenter la fréquence des événements et l'ampleur des dommages qu'ils sont susceptibles de causer.
appréciation de la situation	Évaluation des constatations et des possibilités d'évolution d'une situation ainsi que de leurs conséquences potentielles sur la maîtrise de la situation ou de l'événement.

appréhension du problème	Activité de conduite qui consiste à subdiviser le problème en problèmes partiels recouvrant des thématiques distinctes puis à définir, pour la recherche des solutions, les priorités, le cadre de l'engagement et les compétences.
avis ou pré alerte	Consiste à une information donnée à l'ensemble de la population, soit pour une durée limitée, soit pour une durée illimitée. Elle ne comporte aucune mesure particulière, si ce n'est une attention plus soutenue quant au suivi des phénomènes en vue d'une élévation du degré de danger (alerte).
axe de sauvetage	Voie d'accès permettant aux moyens d'intervention d'entrer et de sortir de la zone de barrage et qui doit en particulier garantir l'accès au poste médical avancé.
carte de conduite	Représentation graphique condensée des éléments du tableau de la situation pertinents pour la conduite.
carte des renseignements	Carte topographique sur laquelle chaque information entrante est directement reportée. EXP: avec indication de l'heure, dégâts, moyens.
catastrophe	Événement dommageable d'origine naturelle ou technique provoquant des dommages ou des pannes d'une ampleur telle que les ressources en matériel ou en personnel de la communauté affectée s'avèrent insuffisantes.
centrale d'engagement (CEN)	Organisme cantonal d'alerte et d'alarme. La centrale d'engagement cantonale comprend la réception des appels d'urgence 112, 117,118 et 144 ainsi que le déclenchement de l'alerte et de l'alarme.
centrale nationale d'alarme (CENAL)	Organe de la Confédération spécialisé dans la gestion d'événements extraordinaires, la centrale nationale d'alarme assure une permanence 24 heures sur 24 et 365 jours par année, ce qui lui permet d'intervenir dans l'heure qui suit un événement.

chef d'engagement	Personne, membre de l'organe de conduite communal, responsable de l'engagement au niveau communal des moyens d'intervention d'un ou des secteurs sinistrés.
chef d'état-major (CEM)	Personne qui dirige l'état-major et qui est responsable du déroulement des processus (travail d'état-major) au sein de l'organe de conduite.
chef d'intervention	Personne, membre de l'organe de conduite, responsable de l'engagement au front des moyens d'intervention d'un secteur sinistré. Le chef d'intervention peut être le chef d'engagement communal.
chef de l'organe de conduite (COC)	Personne qui assume la responsabilité générale des décisions de l'organe de conduite.
chef des opérations	Personne, membre de l'organe cantonal de conduite, responsable de la coordination de l'engagement, au niveau cantonal, des moyens d'intervention d'une ou plusieurs communes sinistrées.
communication officielle	Instruction relative au comportement à adopter émanant de services autorisés et que les médias doivent diffuser sans en altérer ni la forme ni le fond.
conduite	Ensemble des mesures visant une coordination et un engagement judicieux des moyens en fonction de la situation.
conduite arrière	Élément assurant les activités de conduite qui ne doivent pas impérativement s'effectuer sur place, notamment les mesures dans les domaines de l'assistance ou de la logistique.
conduite opérationnelle	Niveau de conduite chargé de la planification, de la coordination et de la collaboration avec les partenaires et de fournir ainsi les bases à la définition d'objectifs et à l'élaboration de concepts et de plans.

conduite stratégique	Niveau de conduite chargé de la définition des objectifs stratégiques et des ressources dans un cadre légal. EXP: définit les objectifs de prestation, les structures organisationnelles, les tâches, les compétences et les finances à disposition.
consigne de comportement	Communication officielle indiquant quel est le comportement à adopter face à un danger imminent.
danger	Événement ou développement possible d'origine naturelle, technique ou sociétale, susceptible en cas d'occurrence de constituer une menace pour la population ou ses moyens de subsistance.
disponibilité opérationnelle	Capacité de l'organisation, des systèmes et des infrastructures à remplir les tâches et fonctions prévues.
élaboration de solutions	Activité de conduite qui consiste, pour chaque groupe de travail, à élaborer au moins deux solutions puis à les vérifier selon un schéma préétabli.
engagement	Actions entreprises après la survenance d'un événement qui visent en premier lieu à protéger et à sauver les personnes, les animaux ainsi que les biens de valeur matérielle et immatérielle, de même qu'à limiter autant que possible les atteintes à l'environnement.
état-major de conduite communal (EMC)	En cas de situation extraordinaire, la conduite à l'échelon communal est assurée par l'EMC. Sur demande des autorités locales, le canton peut apporter un appui à l'organe de conduite communal.
état-major de conduite régional (EMCR)	En cas de situation extraordinaire, la conduite à l'échelon communal est assurée par l'EMCR. Sur demande des autorités locales, le canton peut apporter un appui à l'organe de conduite régional.

évaluation des risques	Évaluation par les autorités, les spécialistes et les personnes touchées de l'acceptabilité des risques recensés par l'analyse des risques.
événement	Survenance d'un concours de circonstances donné. EXP: dans le domaine de la protection de la population, ce terme est souvent utilisé dans le sens d'événement dommageable qui requiert des mesures.
événement majeur	Événement dommageable dont la maîtrise requiert l'intervention de plusieurs organisations partenaires et une aide extérieure, mais qui reste gérable.
événement NBC	Diffusion de rayonnements ionisants ou de radioactivité (domaine N) ou dissémination illégale / non intentionnelle d'organismes ou de leurs métabolites (domaine B) ou celle de gaz, de liquides ou de substances solides toxiques, par exemple à la suite d'une explosion ou d'un incendie (domaine C).
flux d'informations	Parcours que l'aide à la conduite fait suivre aux messages qu'elle réceptionne pour les faire parvenir aux autres membres de l'organe de conduite.
forces d'intervention	Terme générique désignant l'ensemble des membres d'organisations telles que la police, les sapeurs-pompiers ou le service sanitaire mobilisés ou engagés lors d'une intervention.
gestion intégrale des risques (GIR)	Traitement systématique des risques convenu par les acteurs concernés à l'aide de mesures équilibrées de précaution, maîtrise et rétablissement en cas de catastrophe ou de situation d'urgence qui tient également compte des risques résiduels.
ICARO - Alarme à la population	Action permettant, par le biais d'un réseau de sirènes, d'ordonner à la population de se mettre à l'écoute des mesures immédiates et des consignes de comportement.

infrastructure critique	Infrastructure dont la perturbation, la défaillance ou la destruction ont des conséquences dramatiques sur la société, l'économie ou l'État.
installations de conduite	Systèmes équipant le poste de conduite afin de permettre à l'organe de conduite d'accomplir ses tâches. EXP: comprend notamment des systèmes d'information, de conduite et de communication et l'infrastructure technique.
journal d'état-major	Journal tenu par un membre de l'état-major qui documente chaque étape de travail de l'organe de conduite durant l'engagement. EXP: mentionne en particulier les processus qui n'ont pas fait leurs preuves et qui doivent être modifiés.
journal d'intervention	Procès-verbal complet et chronologique dans lequel figurent toutes les données concernant le déroulement d'un événement et les mesures prises pour le maîtriser.
KADAS	Base de données informatisées comprenant l'inventaire à jour des organes de conduite de l'ensemble du canton ainsi que des moyens lourds et des hébergements disponibles dans les communes.
mesure d'urgence	Mesure qui peut être déclenchée directement à tout instant. EXP: sa mise en œuvre ne doit pas anticiper sur la décision.
mesure de protection	Toute mesure visant à réduire ou éliminer un risque.
moyen d'intervention	Organisation partenaire de la protection de la population qui assure la maîtrise d'événements à l'aide de sa structure organisationnelle et de ses propres moyens.

moyen de première intervention	Organisation prête à intervenir en tout temps et qui peut être alertée 24 heures sur 24 via un numéro d'appel en cas d'urgence. EXP: police, sapeurs-pompiers, service sanitaire.
moyens de subsistance	Ensemble des éléments nécessaires à la vie d'une personne. EXP: Incluant notamment l'approvisionnement en denrées alimentaires, en énergie et en matières premières, le bon fonctionnement de l'économie, l'accès sans obstacle aux marchés internationaux, ainsi qu'une infrastructure et un environnement nationaux et transfrontaliers si possible intacts.
organe cantonal de conduite (OCC)	L'OCC est responsable de la conduite et de la coordination des moyens à l'échelon du canton. L'OCC intervient d'office lorsque la conduite de niveau local fait défaut ou sur demande des autorités concernées.
organe de conduite	Organe qui est responsable de la conduite ainsi que de la gestion d'un événement et qui soutient les autorités dans le processus de prise de décisions (voir OCC, EMC et EMCR).
organisation de la place sinistrée	Structuration spatiale de la place sinistrée en zones, barrages, axes, installations et, éventuellement, secteurs d'intervention opérée par les moyens de première intervention.
place sinistrée	Secteur sous la responsabilité d'une ou de plusieurs formations en intervention pour effectuer des sauvetages, des travaux de déblaiement, etc.
planification horaire	Activité de conduite qui consiste à coordonner, d'une part, la collaboration au sein de l'organe de conduite et, d'autre part, la collaboration de l'organe de conduite avec des partenaires externes. EXP: comprend un plan horaire interne et un plan horaire externe qui doivent être harmonisés.

planification prévisionnelle	Activité de conduite qui consiste à élaborer une planification secondaire en cas d'évolution hypothétique de la situation qui rendrait la planification initiale caduque.
poste collecteur	Poste destiné à l'accueil provisoire des rescapés indemnes ou des blessés en traitement ambulatoire (ou aussi appelé: centre d'accueil des impliqués « CADI »).
poste collecteur de patients	Premier poste collecteur destiné aux patients sur une place sinistrée (ou aussi appelé: nid de blessés). EXP: sert à l'optimisation des premiers secours.
poste de conduite (PC)	Installation équipée pour offrir à l'organe de conduite ou à la direction générale d'intervention une protection et des conditions favorables pour l'exercice de la conduite et le travail d'état-major.
poste de conduite arrière (PCA)	Poste de conduite utilisé en priorité par l'organe de conduite tant que la situation le permet (ou aussi appelé: PC opérations « PCO »).
poste de conduite de remplacement	Poste de conduite disponible en tout temps que l'organe de conduite utilise quand il n'est plus en mesure d'accomplir sa tâche au poste de conduite principal ou qu'il n'y est plus en sécurité.
poste de conduite front (PCF)	Installation provisoire ou mobile à disposition de la direction de l'intervention. (ou aussi appelé: PC engagement « PCE »).
poste médical avancé (PMA)	Poste destiné au premier traitement médical et à la détermination de l'aptitude au transport en vue d'un transfert dans la zone d'hospitalisation.
préparation	Mesures visant à maîtriser de manière efficace et rapide les effets d'un événement dommageable lorsqu'il se produit. EXP: ces mesures déploient leurs effets seulement lors de l'événement ou après celui-ci.

préparation à l'engagement	Mesures prises avant la survenance d'un événement, dans le but de prévenir d'une part les personnes concernées et de leur communiquer le cas échéant des recommandations de comportement et, d'autre part, les responsables pour mettre ces derniers en état d'alerte.
présentation électronique de la situation CENAL (PES)	Plate-forme électronique protégée pour le partage d'informations et la communication entre les partenaires de la protection de la population. EXP: la PES est gérée par la CENAL et est alimentée par les cantons et les partenaires pour la gestion d'événements de portée supra cantonale, régionale ou nationale.
prévention	Mesures visant à empêcher la survenance d'un événement dommageable ou à en diminuer les conséquences. EXP: déploient leur effet avant la survenance d'un événement.
priorité, prestation, qualité, quantité, temps, durée (PPQQTd)	Description structurée d'une prestation (ou d'un produit) avec indication des priorités. EXP : formulaire sous forme de tableau à double entrée utilisé pour la définition de la prestation d'aide demandée.
problème partiel	Regroupement thématique des aspects d'un problème.
rapport d'orientation	Rapport de l'organe de conduite destiné à présenter l'appréhension du problème et à faire le point de la situation afin de prendre des mesures d'urgence et de régler la suite des opérations.
rapport de coordination	Rapport destiné à mettre en place la collaboration entre l'organe de conduite et un partenaire externe (p. ex. armée) qui vient en soutien pour la maîtrise d'un événement.
rapport de décision	Rapport lors duquel le chef de l'organe de conduite détermine ou communique la solution à mettre en œuvre.

rapport de situation	Rapport de l'organe de conduite destiné à gérer l'engagement en permettant de faire le point de la situation, de déterminer la nécessité de mesures supplémentaires et de régler la suite des opérations.
rapport final d'engagement	Rapport établi par le chef de l'organe de conduite sur le déroulement d'un engagement. EXP: comprend notamment les enseignements à tirer pour améliorer les prestations.
résilience	Capacité d'un système, d'une organisation ou d'une société de résister à des perturbations et de maintenir ou de rétablir rapidement son bon fonctionnement.
ressource	Moyen ou compétence technique permettant de fournir une prestation.
retour d'expérience (RETEX)	Discussion passant en revue chronologiquement toutes les phases de l'engagement d'un organe de conduite avec tous ses membres afin de tirer des enseignements.
risque	Paramètre permettant de déterminer l'étendue d'une mise en danger et qui englobe la fréquence ou probabilité et l'ampleur des dommages d'un événement indésirable.
services techniques	Domaines d'activités relatifs à l'énergie (gaz, électricité), aux infrastructures de transport et de communication ainsi qu'à l'approvisionnement en biens essentiels.
sirènes combinées	Élément fixe capable d'émettre deux signaux d'alarme (alarme générale ou alarme eau) dont la puissance détermine le rayon de couverture sonore du territoire et, par là même, la densité de ces dernières.
sirènes mobiles	Élément mobile qui doit être monté sur le toit d'un véhicule, capable d'émettre un signal d'alarme dont la puissance est limitée (quelques dizaines de mètres).

sirènes stationnaires	Élément fixe capable d'émettre un signal d'alarme dont la puissance détermine le rayon de couverture sonore du territoire et, par là même, la densité de ces dernières.
situation d'urgence	Catégorie d'événements relevant du domaine de la protection de la population et caractérisée par un développement le plus souvent lent et non maîtrisable de la situation, les capacités du système étant dépassées. EXP: p. ex. pandémie, afflux de réfugiés, pénurie d'électricité.
situation extraordinaire	Événement dommageable inattendu dont l'impact touche tout ou partie du territoire cantonal, perturbant grandement les activités courantes de la population et dont les conséquences nécessitent une concentration de tous les moyens d'intervention ainsi que des moyens supplémentaires (armée, cantons voisins, aide supranationale). Une conduite est nécessaire pour coordonner l'ensemble des procédures, des mesures et des moyens. La conduite est assurée, au niveau du canton, par l'OCC avec l'appui des EMC / EMCR.
situation générale	Situation considérée dans son ensemble, consistant en un résumé de différents aspects.
situation ordinaire	Situation inattendue mais restreinte dans le temps et dans l'espace, pour laquelle les moyens et les procédures usuels permettent de faire face aux problèmes qui se posent (organisations feux bleus, dont font partie essentiellement, la police, les sapeurs-pompiers et les secours sanitaires). La conduite est assurée par les organisations feux bleus; ces dernières sont régies par les législations spécifiques.

situation particulière	Événement dommageable inattendu qui affecte une partie du territoire, perturbant en partie les activités de la population locale, dont l'impact et ses conséquences, sur plusieurs jours ou semaines, nécessitent une concentration de plusieurs moyens d'intervention, en sus des moyens ordinaires, (protection civile, éven. Armée) ainsi qu'une coordination de plusieurs procédures par une conduite coordonnée. Les organes de conduite (EMC / EMCR) sont engagés de manière modulaire, en regard de l'événement; l'OCC assure, si nécessaire, l'appui souhaité.
subsidiarité	Engagement de moyens externes à la demande de l'autorité compétente lorsque cette dernière n'est plus en mesure d'assumer ses tâches sur le plan du personnel et/ou de ses moyens.
suivi de la situation	Champ d'activité de l'aide à la conduite qui englobe l'établissement du tableau de la situation et la réalisation de l'appréciation de la situation en faveur des directions générales d'intervention, des forces d'intervention et des organes de conduite.
système d'information	Système électronique qui rassemble et met à disposition des informations techniques spécifiques. EXP: p. ex. plate-forme commune d'information sur les dangers naturels (GIN), système d'information géographique (SIG).
transmission de l'alarme (à la population)	Signal attirant l'attention sur un danger imminent et diffusion par les autorités à la population de consignes de comportement contraignantes. EXP: l'alarme peut être diffusée via plusieurs canaux différents (p. ex. sirènes, téléphones mobiles, radio).
travail d'état-major	Collaboration méthodique et coordonnée des membres d'un état-major ou d'un organe de conduite dans le but de maîtriser une situation ou un événement ou d'accomplir une mission.

triage	Dans le cadre des activités de conduite et de suivi de la situation, étape du traitement de l'information qui consiste à vérifier la fiabilité des sources et la crédibilité de l'information ainsi qu'à définir la suite de son traitement et sa diffusion.
zone d'attente	Zone séparée de la zone sinistrée dans laquelle les moyens d'intervention arrivant sur place attendent, déjà équipés et articulés en fonction de l'engagement, avant de pénétrer dans la zone d'intervention.
zone d'intervention	Zone relevant de la responsabilité d'une organisation d'intervention. EXP: peut être subdivisée en plusieurs secteurs.
zone sinistrée	Dans le cadre de la maîtrise d'un événement étendu, zone d'engagement des forces d'intervention comprenant plusieurs places sinistrées.